

CONSEIL REGIONAL

10 octobre 2019

DELIBERATION

Indemnité de conseil allouée au payeur régional

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h20), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur

Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à
GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT
(pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir
donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre
KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné
à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à
partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur
Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné
à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine
DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir
de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne
VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les
collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des
établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux
comptables du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements
publics ;

Vu la nomination de Madame Laure SOUDAIN, payeure régionale, en date du 2 septembre 2019;

Vu les prestations sollicitées à la payeure régionale ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 7 octobre 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Rassemblement National vote contre)

D'ATTRIBUER une indemnité de conseil correspondant à 50 % du taux maximum à la payeure régionale, pour
la durée du mandat.

D'APPROUVER la dépense au programme 9012 "Rémunérations du personnel et indemnités des membres
des assemblées" chapitre 930.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD